

PREFECTURE DU MORBIHAN

Direction de l'Aménagement du Territoire
et des Affaires Financières
Bureau de l'Environnement

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION

*Le Préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

VU le code de l'environnement et notamment le titre IV du livre Ier et le titre Ier du livre V ;

VU le décret du 20 mai 1953 modifié portant constitution de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (codifiée au titre Ier du livre V du code de l'environnement) ;

RECONNAIT avoir reçu de Monsieur le directeur de la société O.T.S. dont le siège social est situé ZI de Tirpen 56140 MALESTOIT, la déclaration prévue par l'article 25 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, en vue d'exploiter un atelier de travail mécanique des métaux et alliages situé à l'adresse suivante : ZI de Tirpen 56140 MALESTROIT, entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique :

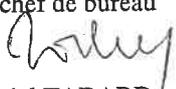
N° 2560-2 : Travail mécanique des métaux et alliages, la puissance installée de l'ensemble des machines concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 50 kW mais inférieure ou égale à 500 kW (en l'espèce, déclaration de 314,50 kW)

CONFORMEMENT aux plans joints au dossier ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions particulières annexées au présent récépissé qui ne dispense pas de l'obtention du permis de construire ;

Vannes, le 26 février 2007

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau


Daniel TABARD

M. le directeur
Société OTS
ZI de Tirpen
56140 MALESTROIT

COPIE A :

- M. le Maire de MALESTROIT
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement - LORIENT
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne